

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du 21 mars 2013

PRÉFECTURE du RHÔNE

Reçu le 16 AVR. 2013

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES  
DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 3

N° 2013- 0013 Affectation des résultats 2012

L'an deux mille treize, le 21 mars à dix heures trente, les membres du Conseil métropolitain, légalement convoqués, se sont réunis à la Maison du Fleuve Rhône à Givors, sous la présidence de Monsieur Gérard Collomb, Président.

EPCI MEMBRE DU PÔLE	DELEGUE(E)	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	POUVOIR	EPCI MEMBRE DU PÔLE	DELEGUE(E)	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	POUVOIR
CA Porte de l'Isère	ARNOLD Annick		X		Janine Rivoire	CA Saint-Etienne métropole	GUYOT Rémy			X	
CU de Lyon	BARRET Guy	X				CA de Saint-Etienne métropole	JOASSARD Raymond	X			
CU de Lyon	BARTHELEMY Christian	X				CA de Saint-Etienne métropole	JULIEN Christian	X			
CA Porte de l'Isère	BERENGUER Claude	X				CU de Lyon	KIMELFELD David	X			
CA de Saint-Etienne métropole	BONNAND Maurice	X				CA de Saint-Etienne métropole	KIZIRIAN Philippe	X			
CU de Lyon	BONNIEL-CHALIER Pascale			x		CA du Pays Viennois	KOVACS Thierry			X	
CU de Lyon	BRACHET Olivier	x				CA du Pays Viennois	LANGLAIS Pierre			X	
CU de Lyon	BRET Jean-Paul		X		Gérard Collomb	CA de Saint-Etienne métropole	MANET Gérard	X			
CU de Lyon	COLLOMB Gérard	X				CA du Pays Viennois	MOREL Marielle	X			
CU de Lyon	COSTE Paul	X				CA Porte de l'Isère	NICOLE-WILLIAMS Patrick	X			
CA Porte de l'Isère	COTTALORDA Alain	X				CA Porte de l'Isère	PAPADOPULO Jean			X	
CU de Lyon	CRIMIER Roland	X				CU de Lyon	PASSI Martial	X			
CA Porte de l'Isère	CRISTINI-KARYTA Brigitte			X		CU de Lyon	PLAZZI Willy	X			
CA du Pays Viennois	CURTAUD Patrick			X		CU de Lyon	QUINIOU Christophe	X			
CU de Lyon	DACLIN Jean-Michel	X				CA du Pays Viennois	REBOUX Agnès	X			
CU de Lyon	DARNE Jacky	X				CA du Pays Viennois	REMILLER Jacques		x		Michèle Desestret
CU de Lyon	DAVID Martine	X				CU de Lyon	REPELIN Michel		X		Marc Grivel
CU de Lyon	DESBOS Eric	X				CA du Pays Viennois	RIOULT Jean-Pierre		X		Agnès Rebourg
CA du Pays Viennois	DESESTRET Michèle	X				CU de Lyon	RIVALTA Bernard			X	
CU de Lyon	DOMENECH DIANA Mireille		X		Martial Passi	CA Porte de l'Isère	RIVOIRE Janine	X			
CA de Saint-Etienne métropole	FAVERJON Christophe			X	Gérard Manet	CU de Lyon	SECHERESSE Jean-Yves	X			
CA Porte de l'Isère	FEYSAGUET Raymond		X		Patrick Nicole-Williams	CA Porte de l'Isère	SIELANCZYK Nicolas	X			
CA de Saint-Etienne métropole	FLACHAT Jean-Claude		X		Michel Vincendon	CA de Saint-Etienne métropole	STRIBICK Jacques			X	
CU de Lyon	FOURNEL Yves	X				CU de Lyon	THEVENOT Robert			X	
CA de Saint-Etienne métropole	FRECENON Jacques	X				CA du Pays Viennois	TROULLER Christian			x	Marielle Morel
CU de Lyon	FRIH Sandrine	X				CA de Saint-Etienne métropole	VASSOILLE René	X			
CU de Lyon	GELAS Nadine	X				CU de Lyon	VESCO Gilles	X			
CA de Saint-Etienne métropole	GOUJON Roland		x		Christian Julien	CU de Lyon	VIAL Claude	X			
CA de Saint-Etienne métropole	GOURBEYRE Françoise		X		Jacques Freconon	CA de Saint-Etienne métropole	VINCENDON Michel	X			
CU de Lyon	GRIVEL Marc	X				CA de Saint-Etienne métropole	VINCENT Maurice		X		Maurice Bonnand
CU de Lyon	GUILLEMOT Annie			X		CU de Lyon	VINCENT Max		x		Michèle Vullien
CU de Lyon	GUIMET Hubert	X				CU de Lyon	VULLIEN Michèle	x			

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation du Conseil : 14 mars 2013

Secrétaire élu : Nicolas Sielanczyk

Compte-rendu affiché le : 25 mars 2013

**- DELIBERATION N 2013-0013 – Affectation des résultats 2012**

L'affectation des résultats clôt la procédure de fin d'exercice. Elle a pour objectifs de récapituler les résultats section par section, de positionner les affectations de résultat de fonctionnement, de mettre en place les inscriptions budgétaires de reprise de ces résultats sur l'exercice N + 1 et de clore l'exercice par la validation des résultats définitifs.

Le résultat de fonctionnement apparaissant au Compte Administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice. Il est donc égal au cumul du résultat de l'exercice et de celui reporté de l'année précédente en fonctionnement.

Le conseil affecte ce résultat soit en investissement, soit en fonctionnement, mais il doit respecter la priorité suivante :

- Apurer l'éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- Couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, restes à réaliser compris,
- Pour le solde, l'assemblée a le choix d'affecter soit en fonctionnement sous la forme « d'excédents de fonctionnement reportés », soit en investissement sous la forme de dotation complémentaire en « excédents de fonctionnement capitalisés ».

**Le résultat de clôture 2012 (hors restes à réaliser) :**

Excédent de l'exécution section de fonctionnement 2012 : 561 499.27 €

Déficit de l'exécution section d'investissement 2012 :

- 64 479.50 €

Le principe de l'instruction M14 consiste à répartir prioritairement l'excédent de fonctionnement de clôture 2012, soit 561 499.27 € au déficit d'investissement.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

- Couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement si nécessaire après prise en compte du solde des restes à réaliser.
- Affecter le solde à la section de fonctionnement.

**Le besoin de financement de la section d'investissement :**

Solde d'exécution d'investissement reporté (dépenses compte 001) : - 64 479.50 €

Solde des restes à réaliser 2012 : 8 370.50 €

Besoin de financement à couvrir :

- 72 850.00 €

Proposition d'affectation à l'investissement (recette compte 1068) : 72 850.00 €

**Il resterait donc à la section de fonctionnement :**

Résultat de fonctionnement (compte 002) :

488 649.27 €

Il est proposé au Conseil du Pôle Métropolitain de bien vouloir affecter les résultats comme suit :

- Reporter à la section de fonctionnement la somme de 488 649.27 € (compte 002)
- Reporter le déficit d'investissement : 64 479.50 € (compte 001)
- Affecter à la section d'investissement la somme de 72 850.00 € (compte 1068)

**DELIBERE**

- 1 – reporte** à la section de fonctionnement la somme de 488 649.27 € (compte 002)
- 2 – reporte** le déficit d'investissement 64 479.50 € (compte 001)
- 3 – Affecte** à la section d'investissement la somme de 72 850.00 € (compte 1068)

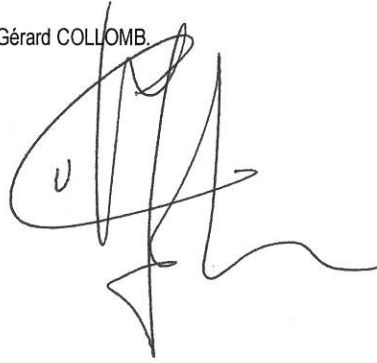
*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.*

Certifié exact et pour extrait conforme,  
Le Président,

Acte rendu exécutoire après

- publication du :
- notification du (*le cas échéant*) :
- transmission au Représentant de l'Etat le :

Gérard COLLOMB.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gérard COLLOMB', written over the printed name. The signature is stylized and somewhat illegible due to its cursive nature.